Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20261105-D102_2026-DE

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Fresnais, dûment convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Éric POUSSIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Étaient présents : M. Éric POUSSIN, M. Albert PIEL, Mme Daisy DELOURME, M. Alain GUILLEMOT, Mme Angélique FOUGERAY, M. Guillaume GUÉRAULT, Mme Solange QUINIOU, Mme Marie-Dominique LETELLIER, M. Pierre CORNILLET, Mme Chantal BOISSIÈRE, M. Alexis LORET, Mme Emmanuelle MARTIG, Mme Marie LÉONARD, Mme Aude RENOUARD, Mme Justine TESSIER et Mme Mélyssa DUFEIL PAUTREL.

Pouvoirs : Mme Kassandre GUÉPIN a donné pouvoir à M. Guillaume GUÉRAULT.

Étaient absents : M. Régis SIMON, M. Cyrille DELAPORTE, M. François AGENAIS, M. Joan TOURNIER et M. Alban BELLIER.

Secrétaire de séance : M. Guillaume GUÉRAULT en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Convocation de la séance transmise le 23 octobre 2026
Date d'affichage de la convocation : 23 octobre 2026

Délibération n° 102-2026

Objet : Richesses Humaines – Prise d'acte – Communication des Lignes Directrices de Gestion (LDG) des Richesses Humaines 2027-2032

Rapporteur : Mme Solange QUINIOU, 6ème adjointe

Expose,

Les lignes directrices de gestion (LDG) constituent un document stratégique pluriannuel destiné à définir les orientations de la collectivité en matière de gestion des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de développement des compétences, d'organisation des services, ainsi que de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Dans ce cadre, la commune de La Fresnais a élaboré ses lignes directrices de gestion pour la période 2027-2032, à partir d'un état des lieux des effectifs, des emplois et de l'organisation des services, afin de définir une politique de ressources humaines adaptée aux besoins de la collectivité et aux évolutions de ses missions.

Le diagnostic réalisé porte notamment sur les caractéristiques des effectifs communaux, qui comptent 29 emplois, dont 16 emplois permanents à temps non complet, répartis entre les filières administrative, technique, médico-sociale, culturelle, animation et police. Il met en évidence la nécessité d'anticiper les besoins en compétences, de sécuriser les organisations de travail et de favoriser la continuité du service public.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20261105-D102_2026-DE

Les lignes directrices de gestion 2027-2032 s'articulent notamment autour des orientations suivantes :

- **Le pilotage et l'organisation des ressources humaines,** par l'anticipation des besoins en emplois et en compétences, l'adaptation de l'organisation des services et l'accompagnement des évolutions professionnelles ;

- **Le recrutement et la gestion des parcours professionnels,** dans le respect des principes d'égalité de traitement, de transparence et de prise en compte des compétences et de la valeur professionnelle des agents ;

- **La formation et le développement des compétences,** afin de maintenir l'adéquation entre les compétences des agents et les besoins des services ;

- **La qualité de vie au travail et les conditions d'exercice des missions,** notamment par l'amélioration des conditions de travail, la prévention des risques professionnels et la clarification des missions ;

- **La structuration des outils de gestion des ressources humaines,** notamment en matière de temps de travail, de compte épargne-temps, de régime indemnitaire, d'autorisations spéciales d'absence et d'accompagnement social des agents.

Ces orientations constituent un cadre de référence pour la politique de ressources humaines de la commune sur la période considérée. Elles ont vocation à être mises en œuvre progressivement, en tenant compte des moyens de la collectivité, des nécessités du service public et des évolutions réglementaires.

Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, les lignes directrices de gestion sont arrêtées par l'autorité territoriale après avis du comité social territorial compétent.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation de ces lignes directrices de gestion pour la période 2027-2032.

Ayant entendu l'exposé,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 413-1 et L. 413-3 ;

Considérant la nécessité pour la commune de définir une stratégie pluriannuelle de pilotage de ses ressources humaines ;

Considérant le travail d'analyse des effectifs, des emplois et de l'organisation des services réalisé en vue de définir les orientations de la politique de ressources humaines pour la période 2027-2032 ;

Considérant que les lignes directrices de gestion constituent un cadre stratégique pour la gestion des emplois, des compétences et des parcours professionnels des agents communaux ;

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20261105-D102_2026-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, (POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **PREND ACTE** de la présentation des lignes directrices de gestion des ressources humaines de la commune de La Fresnais pour la période 2027-2032 ;

- **PREND** connaissance des orientations stratégiques définies dans ce document, qui figure en annexe de la présente délibération ;

- **PRECISE** que la présente délibération ne se substitue pas à l'arrêté de l'autorité territoriale portant adoption des lignes directrices de gestion.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

La Fresnais, le 5 novembre 2026

Le Secrétaire de séance,
Guillaume GUÉRAULT

Le Maire,
Eric POUSSIN

MAIRIE de La Fresnais
35 - Ille-et-Vilaine